Journals

No. 311

Friday, June 8, 2018

10:00 a.m.

Journaux

No 311

Le vendredi 8 juin 2018

10 heures

The Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Whereupon, Mr. Rota (Nipissing—Timiskaming), Assistant Deputy Speaker and Assistant Deputy Chair of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to Standing Order 8.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M. Rota (Nipissing—Timiskaming), Vice-président adjoint de la Chambre et vice-président adjoint des comités pléniers, assume la présidence, conformément à l'article 8 du Règlement.

PRAYER

PRIÈRE

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the third reading of Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

Ms. Duncan (Minister of Science and Minister of Sport and Persons with Disabilities) for Ms. Freeland (Minister of Foreign Affairs), seconded by Ms. Gould (Minister of Democratic Institutions), moved, — That the Bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

Ms. Laverdière (Laurier—Sainte-Marie), seconded by Mr. Rankin (Victoria), moved the following amendment, — That the motion be amended by deleting all the words after the word "That" and substituting the following:

"the House decline to give third reading to Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments), because it:

(*a*) doesn't require the Minister of Foreign Affairs to reassess existing export permits should new information about human rights abuses be revealed post-export;

(*b*) does not allow for exports of military goods to the United States to be licensed, tracked, or reported back to Canadians in any way; and

(*c*) goes against the spirit and the letter of the Arms Trade Treaty.".

Debate arose thereon.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

Mme Duncan (ministre des Sciences et ministre des Sports et des Personnes handicapées), au nom de Mme Freeland (ministre des Affaires étrangères), appuyée par Mme Gould (ministre des Institutions démocratiques), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Mme Laverdière (Laurier—Sainte-Marie), appuyée par M. Rankin (Victoria), propose l'amendement suivant, — Que la motion soit modifiée, par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« la Chambre refuse de donner troisième lecture au projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications), parce qu'il :

a) n'exige pas que le ministre des Affaires étrangères réévalue les licences d'exportation existantes si de nouveaux renseignements concernant des violations des droits de la personne sont mis au jour après l'exportation;

b) ne permet d'aucune façon l'émission de licences, le suivi et la reddition de comptes aux Canadiens pour les produits militaires exportés aux États-Unis;

c) va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du Traité sur le commerce des armes. ».

Il s'élève un débat.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Tabling of Documents

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Certificate of Nomination and biographical notes of Heather P. Lank, the nominee for the position of Parliamentary Librarian, pursuant to Standing Order 111.1(1). — Sessional Paper No. 8540-421-27-02. (*Pursuant to Standing Order 111.1(1), referred to the Standing Joint Committee on the Library of Parliament*)

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. DeCourcey (Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs) laid upon the Table, — Document entitled "Exports of Military Goods". — Sessional Paper No. 8525-421-68.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. DeCourcey (Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs) laid upon the Table, — Report of operations under the Export and Import Permits Act for the year 2017, pursuant to the Export and Import Permits Act, R.S. 1985, c. E-19, s. 27. — Sessional Paper No. 8560-421-137-04. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development*)

Pursuant to Standing Order 32(2), Ms. Goldsmith-Jones (Parliamentary Secretary to the Minister of International Trade) laid upon the Table, — Report by Export Development Canada on Canada Account Operations for the fiscal year 2016-2017. — Sessional Paper No. 8525-421-69.

Presenting Reports from Interparliamentary Delegations

Pursuant to Standing Order 34(1), Mr. Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook) presented the report of the Canadian Branch of the Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) respecting its participation at the Bureau Meeting and the 43rd Ordinary Session of the APF, held in Luxembourg, Luxembourg, from July 7 to 11, 2017. — Sessional Paper No. 8565-421-52-13.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

Dépôt de documents

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Certificat de nomination et notes biographiques de Heather P. Lank, candidate proposée au poste de bibliothécaire parlementaire, conformément à l'article 111.1(1) du Règlement. — Document parlementaire n° 8540-421-27-02. (*Conformément à l'article 111.1(1) du Règlement, renvoi au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement*)

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. DeCourcey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères) dépose sur le Bureau, — Documents intitulé « Exportations de marchandises militaires ». — Document parlementaire n° 8525-421-68.

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. DeCourcey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères) dépose sur le Bureau, — Rapport sur les activités découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour l'année 2017, conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R. 1985, ch. E-19, art. 27. — Document parlementaire n° 8560-421-137-04. (*Conformément à l'article 32 (5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international*)

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M^me^ Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international) dépose sur le Bureau, — Rapport d'Exportation et développement Canada sur les transactions relatives au Compte du Canada pour l'exercice 2016-2017. — Document parlementaire n° 8525-421-69.

Présentation de rapports de délégations interparlementaires

Conformément à l'article 34(1) du Règlement, M. Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook) présente le rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) concernant sa participation à la réunion du Bureau et à la 43^e^ Session ordinaire de l'APF, tenue à Luxembourg (Luxembourg) du 7 au 11 juillet 2017. — Document parlementaire n° 8565-421-52-13.

Pursuant to Standing Order 34(1), Mr. Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook) presented the report of the Canadian Branch of the Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) respecting its participation at the Bureau Meeting of the APF, held in Paris, France, from January 31 to February 2, 2018. — Sessional Paper No. 8565-421-52-14.

Conformément à l'article 34(1) du Règlement, M. Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook) présente le rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) concernant sa participation à la réunion du Bureau de l'APF, tenue à Paris (France) du 31 janvier au 2 février 2018. — Document parlementaire nº 8565-421-52-14.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Ellis (Bay of Quinte), from the Standing Committee on Veterans Affairs, presented the Tenth Report of the Committee, "Main Estimates 2018-19: Votes 1 and 5 under Department of Veterans Affairs, and Vote 1 under Veterans Review and Appeal Board". — Sessional Paper No. 8510-421-414.

A copy of the relevant Minutes of Proceed... *Meeting No. 90*) was tabled.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Ellis (Baie de Quinte), du Comité permanent des anciens combattants, présente le dixième rapport du Comité, « Budget principal des dépenses 2018-2019 : crédits 1 et 5 sous la rubrique Ministère des Anciens Combattants et crédit 1 sous la rubrique Tribunal des anciens combattants (révision et appel) ». — Document parlementaire nº 8510-421-414.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion nº 90*) est déposé.

Mr. Sorenson (Battle River—Crowfoot), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 48th Report of the Committee, "Special Examination Report - National Capital Commission, of the 2017 Fall Reports of the Auditor General of Canada". — Sessional Paper No. 8510-421-415.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 96 and 99*) was tabled.

M. Sorenson (Battle River—Crowfoot), du Comité permanent des comptes publics, présente le 48e rapport du Comité, « Rapport d'examen spécial - Commission de la capitale nationale, des Rapports de l'automne 2017 du vérificateur général du Canada ». — Document parlementaire nº 8510-421-415.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions nos 96 et 99*) est déposé.

Mr. Sorenson (Battle River—Crowfoot), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 49th Report of the Committee, "Special Examination Report - Atomic Energy of Canada Limited, of the 2017 Fall Reports of the Auditor General of Canada". — Sessional Paper No. 8510-421-416.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 97 and 99*) was tabled.

M. Sorenson (Battle River—Crowfoot), du Comité permanent des comptes publics, présente le 49e rapport du Comité, « Rapport d'examen spécial - Énergie atomique du Canada limitée, des Rapports de l'automne 2017 du vérificateur général du Canada ». — Document parlementaire nº 8510-421-416.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions nos 97 et 99*) est déposé.

Mr. Rankin (Victoria), from the Standing Committee on Justice and Human Rights, presented the 21st Report of the Committee, "Main Estimates 2018-19: Vote 1 under Administrative Tribunals Support Service of Canada, Vote 1 under Canadian Human Rights Commission, Vote 1 under Courts Administration Service, Votes 1 and 5 under Department of Justice, Votes 1 and 5 under Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, Vote 1 under Office of the Director of Public Prosecutions and Vote 1 under Registrar of the Supreme Court of Canada". — Sessional Paper No. 8510-421-417.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 100*) was tabled.

M. Rankin (Victoria), du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, présente le 21e rapport du Comité, « Budget principal des dépenses 2018-2019 : crédits 1 et 5 sous la rubrique Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, crédit 1 sous la rubrique Bureau du directeur des poursuites pénales, crédit 1 sous la rubrique Commission canadienne des droits de la personne, crédits 1 et 5 sous la rubrique Ministère de la Justice, crédit 1 sous la rubrique Registraire de la Cour suprême du Canada, crédit 1 sous la rubrique Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs et crédit 1 sous la rubrique Service administratif des tribunaux judiciaires ». — Document parlementaire nº 8510-421-417.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion nº 100*) est déposé.

Ms. Vandenbeld (Ottawa West—Nepean), from the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development, presented the 18th Report of the Committee, "Main Estimates 2018-19: Votes 1, 5, 10, 15, 20 and L25 under Department of Foreign Affairs, Trade and Development, Vote 1 under

Mme Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean), du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, présente le 18e rapport du Comité, « Budget principal des dépenses 2018-2019 : crédit 1 sous la rubrique Centre de recherches pour le développement international et crédit

International Development Research Centre, Vote 1 under International Joint Commission (Canadian Section)". — Sessional Paper No. 8510-421-418.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 100 and 101*) was tabled.

Mr. Rogers (Bonavista—Burin—Trinity), from the Standing Committee on Environment and Sustainable Development, presented the 16th Report of the Committee, "Main Estimates 2018-19: Vote 1 under Canadian Environmental Assessment Agency, Votes 1, 5 and 10 under Department of the Environment and Votes 1 and 5 under Parks Canada Agency". — Sessional Paper No. 8510-421-419.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 118*) was tabled.

MOTIONS

The following motion, standing on the Order Paper in the name of the Leader of the Opposition, was called and, pursuant to Standing Order 81(4)(*b*), was deemed adopted, — That, pursuant to Standing Order 81(4)(*b*), consideration by the Standing Committee on Government Operations and Estimates of all Votes under Treasury Board Secretariat in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2019, be extended beyond June 10, 2018.

Ms. Chagger (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Ms. Petitpas Taylor (Minister of Health), moved, — That, pursuant to Standing Order 111.1(2) and in accordance with section 13 of the Canada Elections Act, S.C. 2000, c. 9, the House appoint Mr. Stéphane Perrault as Chief Electoral Officer for a term of ten years.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Richards (Banff—Airdrie), one concerning firearms (No. 421-02425) and one concerning the tax system (No. 421-02426);

— by Mr. Tan (Don Valley North), one concerning youth (No. 421-02427);

— by Mr. Cannings (South Okanagan—West Kootenay), one concerning foreign policy (No. 421-02428);

— by Mr. Albrecht (Kitchener—Conestoga), one concerning discrimination (No. 421-02429);

— by Mr. Casey (Charlottetown), one concerning national historic sites (No. 421-02430) and one concerning international development and aid (No. 421-02431);

— by Ms. Gladu (Sarnia—Lambton), one concerning discrimination (No. 421-02432).

1 sous la rubrique Commission mixte internationale (section canadienne) et crédits 1, 5, 10, 15, 20 et L25 sous la rubrique Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement ». — Document parlementaire n° 8510-421-418.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n^os 100 et 101*) est déposé.

M. Rogers (Bonavista—Burin—Trinity), du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, présente le 16^e^ rapport du Comité, « Budget principal des dépenses 2018-2019 : crédit 1 sous la rubrique Agence canadienne d'évaluation environnementale, crédits 1 et 5 sous la rubrique Agence Parcs Canada et crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique Ministère de l'Environnement ». — Document parlementaire n° 8510-421-419.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion n° 118*) est déposé.

MOTIONS

La motion suivante, inscrite au Feuilleton au nom du chef de l'Opposition, est appelée et, conformément à l'article 81(4)*b*) du Règlement, est réputée adoptée, — Que, conformément à l'article 81(4)*b*) du Règlement, l'étude par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de tous les crédits sous la rubrique Secrétariat du Conseil du Trésor du Budget principal des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2019 soit prolongée au-delà du 10 juin 2018.

M^me^ Chagger (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyée par M^me^ Petitpas Taylor (ministre de la Santé), propose, — Que, conformément à l'article 111.1(2) du Règlement ainsi qu'à l'article 13 de la Loi électorale du Canada, L. C. 2000, ch. 9, la Chambre approuve la nomination de M. Stéphane Perrault à titre de directeur général des élections pour un mandat de dix ans.

La motion, mise aux voix, est agréée avec dissidence.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Richards (Banff—Airdrie), une au sujet des armes à feu (n° 421-02425) et une au sujet du système fiscal (n° 421-02426);

— par M. Tan (Don Valley-Nord), une au sujet de la jeunesse (n° 421-02427);

— par M. Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest), une au sujet de la politique étrangère (n° 421-02428);

— par M. Albrecht (Kitchener—Conestoga), une au sujet de la discrimination (n° 421-02429);

— par M. Casey (Charlottetown), une au sujet des lieux historiques nationaux (n° 421-02430) et une au sujet de l'aide au développement international (n° 421-02431);

— par M^me^ Gladu (Sarnia—Lambton), une au sujet de la discrimination (n° 421-02432).

QUESTIONS ON THE ORDER PAPER

Mr. Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) presented the answers to questions Q-1672, Q-1675, Q-1678, Q-1681, Q-1683 and Q-1684 on the Order Paper.

Pursuant to Standing Order 39(7), Mr. Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) presented the supplementary returns to the following questions made into Orders for Return:

Q-1664 — Mr. Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock) — With regard to government expenditures with News Canada Inc., since January 1, 2016, broken down by department, agency, Crown corporation or other government entity: (*a*) what are the details of each expenditure, including (i) date, (ii) amount, (iii) duration, (iv) description of goods or services provided, (v) titles of "news" stories disseminated as a result of the expenditure; (*b*) have any departments, agencies, Crown corporations or other government entities discontinued their relationship with News Canada Inc. as a result of the Minister of Canadian Heritage's January 23, 2017, tweet regarding "fake news"; and (*c*) will the government commit to ensuring that any unattributed stories written by the government are clearly marked as government propaganda in the story and, if not, why not? — Sessional Paper No. 8555-421-1664-01.

Q-1665 — Mr. MacKenzie (Oxford) — With regard to expenditures made by the government since December 11, 2017, under government-wide object code 3259 (Miscellaneous expenditures not Elsewhere Classified): what are the details of each expenditure, including (i) vendor name, (ii) amount, (iii) date, (iv) description of goods or services provided, (v) file number? — Sessional Paper No. 8555-421-1665-01.

Q-1666 — Ms. Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot) — With regard to federal spending in the constituency of Saint-Hyacinthe-Bagot in the fiscal year 2017-18: what grants, loans, contributions and contracts were awarded by the government, broken down by (i) department and agency, (ii) municipality, (iii) name of recipient, (iv) amount received, (v) program under which expenditure was allocated, (vi) date? — Sessional Paper No. 8555-421-1666-01.

Pursuant to Standing Order 39(7), Mr. Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) presented the revised return to the following question made into Order for Return:

Q-1634 — Ms. Mathyssen (London—Fanshawe) — With regard to Canada Post: (*a*) since January 1, 2009, how many reports or studies were undertaken by Canada Post with regard to postal banking and retail financial services, (i) what were the contents of those reports or studies, (ii) were any reports or studies incomplete, (iii) what were the contents of the final drafts of the incomplete reports or studies, (iv) which

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes) présente les réponses aux questions Q-1672, Q-1675, Q-1678, Q-1681, Q-1683 et Q-1684 inscrites au Feuilleton.

Conformément à l'article 39(7) du Règlement, M. Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes) présente les réponses supplémentaires aux questions suivantes, transformées en ordres de dépôt de documents :

Q-1664 — M. Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock) — En ce qui concerne les dépenses du gouvernement pour L'Édition nouvelles Inc., depuis le 1er janvier 2016, ventilé par ministère, agence, société d'État ou autre entité gouvernementale : *a*) quels sont les détails de chaque dépense, y compris (i) la date, (ii) le montant, (iii) la durée, (iv) la description des biens et services fournis, (v) le titre des « nouvelles » diffusées à la suite de la dépense; *b*) est-ce que des ministères, agences, sociétés d'État ou autres entités gouvernementales ont mis fin à leur relation avec L'Édition nouvelles Inc. après le message diffusé sur Twitter par la ministre du Patrimoine canadien le 23 janvier 2017 à propos des « fausses nouvelles »; *c*) le gouvernement s'engagera-t-il à s'assurer que toute histoire anonyme écrite par le gouvernement soit clairement identifiée comme de la propagande gouvernementale et sinon, pourquoi? — Document parlementaire nº 8555-421-1664-01.

Q-1665 — M. MacKenzie (Oxford) — En ce qui concerne les dépenses du gouvernement depuis le 11 décembre 2017, sous le code d'article pangouvernemental 3259 (Dépenses diverses, non classées ailleurs) : quels sont les détails de chaque dépense, y compris (i) le nom du fournisseur, (ii) le montant, (iii) la date, (iv) la description des biens ou des services, (v) le numéro de dossier? — Document parlementaire nº 8555-421-1665-01.

Q-1666 — Mme Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot) — En ce qui concerne les dépenses fédérales dans la circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot au cours de l'exercice 2017-2018 : quelle est la liste des subventions, prêts, contributions et contrats accordés par le gouvernement, ventilée par (i) ministère et organisme, (ii) municipalité, (iii) nom du bénéficiaire, (iv) montant reçu, (v) programme dans le cadre duquel la dépense a été effectuée, (vi) date? — Document parlementaire nº 8555-421-1666-01.

Conformément à l'article 39(7) du Règlement, M. Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes) présente la réponse revisée à la question suivante, transformée en ordre de dépôt de documents :

Q-1634 — Mme Mathyssen (London—Fanshawe) — En ce qui concerne Postes Canada : *a*) depuis le 1er janvier 2009, combien d'études ou de rapports ont été entrepris par Postes Canada au sujet des services bancaires postaux et des services financiers au détail, (i) quel était le contenu de ces études ou de ces rapports, (ii) des études ou des rapports étaient-ils incomplets, (iii) quel était le contenu de la version finale des études ou des rapports

individuals or organizations were consulted, (v) which elected officials were allowed to view the contents of any reports or studies; (*b*) since January 1, 1997, with regard to post office locations, (i) how many post office locations have been closed, including, (ii) the year, (iii) the location address and postal code, (iv) how many moratorium lists were developed with regard to post office closures, (v) what were the post offices included in each list, including an address and postal code, (vi) who was consulted on which post offices were selected for each list, (vii) were lists provided to any federal government task forces, (viii) which lists were provided for each task force, (ix) what is the content of each list; and (*c*) since January 1, 2009, with regard to mailboxes designed for the public to mail letters, postcards and small packages, (i) how many have been removed, including, (ii) the year, (iii) the location, (iv) what was the criteria used to determine removal? — Sessional Paper No. 8555-421-1634-01.

Pursuant to Standing Order 39(7), Mr. Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) presented the returns to the following questions made into Orders for Return:

Q-1671 — Mr. Miller (Bruce—Grey—Owen Sound) — With regard to consultation sessions organized by the government on Bill C-71, An Act to amend certain Acts and Regulations in relation to firearms: (*a*) how many consultation sessions were organized by the government; (*b*) where did these consultation sessions take place, broken down by (i) city, (ii) constituency; (*c*) what groups and individuals were invited to each of the consultation sessions, broken down by session; (*d*) what groups and individuals participated in the consultation sessions; (*e*) what was the date for each of these sessions; (*f*) which Members of Parliament attended the consultation sessions; (*g*) how many online consultation sessions took place; (*h*) regarding the consultations in (*a*), by which criteria did the Minister responsible decide which individuals, communities and organizations to consult with; (*i*) what are the details of the discussion questions brought to each session; and (*j*) what are the details of any briefing notes, meeting transcripts, minutes, or correspondence related to the sessions in (*a*), including the (i) title, (ii) date, (iii) sender, (iv) recipient, (v) subject matter, (vi) file number? — Sessional Paper No. 8555-421-1671.

Q-1673 — Ms. Rempel (Calgary Nose Hill) — With regard to all advertising expenditures, including both traditional and social media, aimed at stemming the flow of individuals crossing illegally at the Canada-US border: what are the details of all expenditures since January 1, 2017, including (i) vendor, (ii) outlet, if different than vendor, (iii) amount, (iv) date and duration of contract, (v) intended market of advertising campaign, both geographic and demographic, (vi) summary or description of content? — Sessional Paper No. 8555-421-1673.

incomplets, (iv) quelles ont été les personnes ou les organisations consultées, (v) quels élus ont été autorisés à voir le contenu de n'importe quel rapport ou étude; *b*) depuis le 1er janvier 1997, en ce qui concerne les bureaux de poste, (i) combien de bureaux de poste ont été fermés, y compris (ii) l'année, (iii) l'adresse et le code postal, (iv) combien de listes ont été créées en raison du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, (v) quels étaient les bureaux de poste figurant sur chaque liste, y compris l'adresse et le code postal, (vi) qui a été consulté pour déterminer quels bureaux de poste figuraient dans chaque liste, (vii) les listes ont elles été fournies à des groupes de travail du gouvernement fédéral, (viii) quelles listes ont été fournies à chaque groupe de travail, (ix) quel est le contenu de chaque liste; *c*) depuis le 1er janvier 2009, en ce qui concerne les boîtes aux lettres prévues pour que le public puisse poster des lettres, des cartes postales et de petits colis, (i) combien ont été enlevées, y compris, (ii) l'année, (iii) l'emplacement, (iv) les critères employés pour déterminer quelles boîtes aux lettres allaient être enlevées? — Document parlementaire nº 8555-421-1634-01.

Conformément à l'article 39(7) du Règlement, M. Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes) présente les réponses aux questions suivantes, transformées en ordres de dépôt de documents :

Q-1671 — M. Miller (Bruce—Grey—Owen Sound) — En ce qui concerne les séances de consultation organisées par le gouvernement au sujet du projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu : *a*) combien de séances de consultation ont été organisées par le gouvernement; *b*) où ces séances de consultation ont-elles eu lieu, ventilés par (i) ville, (ii) circonscription; *c*) quels groupes et personnes ont été invités à chacune des séances de consultation, ventilés par session; *d*) quels groupes et personnes ont participé aux séances de consultation; *e*) quelle était la date de chacune des sessions; *f*) quels députés ont assisté aux séances de consultation; *g*) combien y a-t-il eu de séances de consultation en ligne; *h*) concernant les consultations en *a*), quels critères le ministère responsable a-t-il employés pour déterminer quelles personnes, collectivités et organisations il allait consulter; *i*) quels sont les détails des questions présentées à chaque séance; *j*) quels sont les détails des notes d'information, transcriptions de réunions, correspondances ou procès-verbaux liés aux sessions en *a*), y compris (i) le titre, (ii) la date, (iii) l'expéditeur, (iv) le destinataire, (v) l'objet, (vi) le numéro de fichier? — Document parlementaire nº 8555-421-1671.

Q-1673 — Mme Rempel (Calgary Nose Hill) — En ce qui concerne toutes les dépenses en publicité, y compris dans les médias traditionnels et dans les médias sociaux, visant à endiguer l'afflux de personnes qui traversent illégalement la frontière entre le Canada et les États-Unis : quels sont les détails de toutes les dépenses effectuées depuis le 1er janvier 2017, y compris (i) le fournisseur, (ii) le nom du média, s'il n'est pas aussi le fournisseur, (iii) le montant, (iv) la date et la durée du contrat, (v) le marché visé par la campagne de publicité, tant sur les plans géographique que démographique, (vi) un résumé ou une description du contenu? — Document parlementaire nº 8555-421-1673.

Q-1674 — Mr. Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan) — With regard to the usage of the government's fleet of Challenger and Airbus aircraft, between January 1, 2018, and April 1, 2018: what are the details of each flight, including (i) date, (ii) origin, (iii) destination, (iv) time of takeoff, (v) time of landing, (vi) names and titles of passengers, excluding security staff, (vii) type of aircraft? — Sessional Paper No. 8555-421-1674.

Q-1674 — M. Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan) — En ce qui concerne l'utilisation de la flotte d'appareils Challenger et Airbus du gouvernement, entre le 1er janvier 2018 et le 1er avril 2018 : quels sont les détails de chaque vol, y compris (i) la date, (ii) la provenance, (iii) la destination, (iv) l'heure de décollage, (v) l'heure d'atterrissage, (vi) le nom et le titre des passagers, en excluant le personnel de sécurité, (vii) le type d'aéronef? — Document parlementaire no 8555-421-1674.

Q-1676 — Ms. Finley (Haldimand—Norfolk) — With regard to the Seasonal Agricultural Workers Program (SAWP) for the past 3 years, broken down by year: (*a*) which countries are included in the program; (*b*) how many workers did each country send; (*c*) what was the breakdown of workers by province or territory; (*d*) for workers under the program, broken down by province or territory, what was the average (i) rate of pay, (ii) total earnings; (*e*) what was the average amount of earnings that the workers remit to their home country, broken down by province or territory; and (*f*) how many farms rely on the SAWP program, broken down by province or territory? — Sessional Paper No. 8555-421-1676.

Q-1676 — Mme Finley (Haldimand—Norfolk) — En ce qui concerne le Programme des travailleurs agricoles saisonniers ces trois dernières années, ventilé par année : *a*) combien de pays font partie du programme; *b*) combien de travailleurs chaque pays a-t-il envoyés; *c*) quelle est la répartition des travailleurs par province et territoire; *d*) pour les travailleurs participant au Programme, ventilé par province et territoire, à combien s'élèvent en moyenne (i) leur taux de rémunération, (ii) leurs revenus totaux; *e*) quel montant moyen de leur revenu les travailleurs ont-ils envoyé dans leur pays d'origine, ventilé par province ou territoire; *f*) combien d'exploitations agricoles se prévalent du Programme, ventilées par province ou territoire? — Document parlementaire no 8555-421-1676.

Q-1677 — Mr. Brassard (Barrie—Innisfil) — With regard to the preparation of meals by Vikram Vij at multiple events during the Prime Minister's trip to India in February 2018: (*a*) did the government pay for Mr. Vij to fly to India and, if so, what was the cost; (*b*) did the government pay for Mr. Vij's accommodations in India and, if so, what was the cost; (*c*) what are the details of any other expenses covered by the government related to Mr. Vij's travel to India, including (i) description of expense, (ii) amount; (*d*) did the government cover the costs of other individuals in conjunction with Mr. Vij's travel to India, such as family members, sous chefs or cooks; and (*e*) if the answer to (*d*) is affirmative, what are the details of such expenses, including (i) name of individual, (ii) type of expense, such as airfare or accommodation, (iii) amount? — Sessional Paper No. 8555-421-1677.

Q-1677 — M. Brassard (Barrie—Innisfil) — En ce qui concerne la préparation des repas par Vikram Vij à plusieurs occasions pendant la visite en Inde du premier ministre en février 2018 : *a*) le gouvernement a-t-il payé les frais de transport aérien de M. Vij vers l'Inde et, le cas échéant, à combien s'élevaient-ils; *b*) le gouvernement a-t-il payé les frais d'hébergement de M. Vij en Inde et, le cas échéant, à combien s'élevaient-ils; *c*) quels sont les détails de toutes autres dépenses payées par le gouvernement relativement au voyage de M. Vij, y compris (i) la description de la dépense, (ii) le montant de la dépense; *d*) le gouvernement a-t-il assumé les dépenses d'autres personnes en conjonction avec le voyage de M. Vij en Inde, par exemple des membres de la famille, des sous-chefs ou des cuisiniers; *e*) si la réponse en *d*) est affirmative, quels sont les détails de ces dépenses, y compris (i) le nom du bénéficiaire, (ii) le type de dépense (transport aérien ou hébergement), (iii) le montant? — Document parlementaire no 8555-421-1677.

Q-1679 — Mr. Waugh (Saskatoon—Grasswood) — With regard to the Access to Information and Privacy section of each department, agency, Crown corporation or other government entity, as of April 19, 2018: (*a*) how many full-time analysts are working in each section; (*b*) how many files are currently in progress; and (*c*) for files of which an information package was released within the last year, what were the (i) average times each section took to complete the request, (ii) median times each section took to complete the request? — Sessional Paper No. 8555-421-1679.

Q-1679 — M. Waugh (Saskatoon—Grasswood) — En ce qui concerne la Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de chaque ministère, organisme, société d'État ou autre entité gouvernementale, en date du 19 avril 2018 : *a*) combien d'analystes à temps plein travaillent dans chaque section; *b*) combien de dossiers sont en cours; *c*) dans le cas des dossiers pour lesquels une trousse d'information a été communiquée au cours de la dernière année, quel était (i) le temps de traitement moyen de la demande, pour chaque section, (ii) le temps de traitement médian de la demande, pour chaque section? — Document parlementaire no 8555-421-1679.

Q-1680 — Mr. Warawa (Langley—Aldergrove) — With regard to immigration to Canada between December 7, 2016, to December 6, 2017: (*a*) how many economic class immigrants have been admitted to Canada; (*b*) how many family class immigrants have been admitted to Canada; (*c*) how many refugees have been admitted to Canada; (*d*) how many temporary student visas were issued and how many

Q-1680 — M. Warawa (Langley—Aldergrove) — En ce qui concerne l'immigration au Canada du 7 décembre 2016 au 6 décembre 2017 : *a*) combien d'immigrants de la catégorie immigration économique ont été admis au Canada; *b*) combien d'immigrants de la catégorie du regroupement familial ont été admis au Canada; *c*) combien de réfugiés ont été admis au Canada; *d*) combien de visas d'étudiants temporaires ont été

individuals were admitted to Canada on a temporary student visa; (*e*) how many temporary worker permits were issued and how many individuals were admitted to Canada on a temporary worker permit; (*f*) how many temporary visitor records were issued and how many individuals were admitted to Canada on a temporary visitor record; (*g*) how many temporary resident permits were issued; (*h*) how many temporary resident permits were approved by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship; (*i*) for (*a*) to (*h*), what is the breakdown by source country by each class of migrant; (*j*) for applications for the categories enumerated in (*a*) to (*h*), how many individuals were found inadmissible, divided by each subsection of section 34 of the Immigration and Refugee Protection Act; (*k*) for applications for the categories enumerated in (*a*) to (*h*), how many individuals were found inadmissible, divided by each subsection of section 35 of the Immigration and Refugee Protection Act; (*l*) for applications for the categories enumerated in (*a*) to (*h*), how many individuals were found inadmissible, divided by each subsection of section 36 of the Immigration and Refugee Protection Act; (*m*) for applications for the categories enumerated in (*a*) to (*h*), how many individuals were found inadmissible, divided by each subsection of section 37 of the Immigration and Refugee Protection Act; and (*n*) for application for the categories enumerated in (*a*) to (*h*), how many individuals were found inadmissible, divided by each subsection of section 40 of the Immigration and Refugee Protection Act? — Sessional Paper No. 8555-421-1680.

délivrés et combien de personnes munies d'un tel visa ont été admises au Canada; *e*) combien de permis de travail temporaire ont été délivrés et combien de personnes munies d'un tel permis ont été admises au Canada; *f*) combien de fiches de visiteur ont été délivrées et combien de personnes munies d'une telle fiche ont été admises au Canada; *g*) combien de permis de séjour temporaire ont été délivrés; *h*) combien de permis de séjour temporaire le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a-t-il approuvés; *i*) pour les points *a*) à *h*), quelle est la répartition des pays sources pour chaque catégorie de migrants; *j*) pour l'application des catégories énumérées aux points *a*) à *h*), combien de personnes ont été interdites de territoire, réparties par paragraphe de l'article 34 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; *k*) pour l'application des catégories énumérées aux points *a*) à *h*), combien de personnes ont été interdites de territoire, réparties par paragraphe de l'article 35 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; *l*) pour l'application des catégories énumérées aux points *a*) à *h*), combien de personnes ont été interdites de territoire, réparties par paragraphe de l'article 36 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; *m*) pour l'application des catégories énumérées aux points *a*) à *h*), combien de personnes ont été interdites de territoire, réparties par paragraphe de l'article 37 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; *n*) pour l'application des catégories énumérées aux points *a*) à *h*), combien de personnes ont été interdites de territoire, réparties par paragraphe de l'article 40 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés? — Document parlementaire nº 8555-421-1680.

Q-1682 — Mr. Jeneroux (Edmonton Riverbend) — With regard to Governor in Council appointments: (*a*) how many positions are vacant as of April 18, 2018, including (i) the title of the role, (ii) the name of the department, commission, board, Crown corporation, agency or tribunal, (iii) how long has the position been vacant for; and (*b*) how many individuals, as of April 19, 2018, are serving in appointed positions that are past their expiration date, including (i) the title of the role, (ii) the name of the department, commission, board, Crown corporation, agency or tribunal, (iii) the date on which the appointment expired? — Sessional Paper No. 8555-421-1682.

Q-1682 — M. Jeneroux (Edmonton Riverbend) — En ce qui concerne les nominations du gouverneur en conseil : *a*) quel est le nombre de postes vacants en date du 18 avril 2018, y compris (i) le titre du rôle, (ii) le nom du ministère, de la commission, du conseil, de la société d'État, de l'organisme ou du tribunal, (iii) depuis combien de temps le poste est vacant; *b*) combien de personnes, en date du 19 avril 2018, occupent un poste pourvu par nomination dont le mandat est échu, y compris (i) le titre du rôle, (ii) le nom du ministère, de la commission, du conseil, de la société d'État, de l'organisme ou du tribunal, (iii) la date à laquelle la nomination est arrivée à échéance? — Document parlementaire nº 8555-421-1682.

Q-1685 — Mr. Hoback (Prince Albert) — With regard to reports that Facebook has not been registered as a lobbyist and, thus, its meetings with the government have not been reported on the Lobbying Commissioner's website: (*a*) what are the details of all meetings between Facebook and the government, since November 4, 2015, including (i) date, (ii) location, (iii) list of attendees, (iv) purpose of meeting, (v) subject matter; and (*b*) what are the details of all briefing notes associated with the meetings in (*a*), including (i) date, (ii) title, (iii) summary, (iv) sender, (v) recipient, (vi) file number? — Sessional Paper No. 8555-421-1685.

Q-1685 — M. Hoback (Prince Albert) — En ce qui concerne des informations selon lesquelles Facebook n'est pas un lobbyiste enregistré et que, par conséquent, ses rencontres avec le gouvernement n'ont pas été affichées sur le site Web du Commissariat au lobbying : *a*) quels sont les détails de toutes les rencontres entre Facebook et le gouvernement depuis le 4 novembre 2015, y compris (i) la date, (ii) le lieu, (iii) la liste des participants, (iv) l'objet de la rencontre, (v) le sujet abordé; *b*) quels sont les détails de toutes les notes d'information associées aux rencontres mentionnées en *a*), y compris (i) la date, (ii) le titre, (iii) le résumé, (iv) l'expéditeur, (v) le destinataire, (vi) le numéro de document? — Document parlementaire nº 8555-421-1685.

Q-1686 — Mr. Obhrai (Calgary Forest Lawn) — With regard to privacy breaches, since September 19, 2016, broken down by department, agency, Crown corporation, or other government entity: (*a*) how many privacy breaches have occurred; and (*b*)

Q-1686 — M. Obhrai (Calgary Forest Lawn) — En ce qui concerne les atteintes à la vie privée, depuis le 19 septembre 2016, ventilées par ministère, organisme, société d'État ou autre entité gouvernementale : *a*) combien y a-t-il eu d'atteintes à la

for each privacy breach, (i) was it reported to the Privacy Commissioner, (ii) how many individuals were affected by each breach, (iii) what were the dates of the privacy breach, (iv) were the affected individuals notified that their information may have been compromised and, if so, on what date and in what manner were they notified, (v) what was the incident summary or nature of the breach? — Sessional Paper No. 8555-421-1686.

vie privée; *b*) pour chaque atteinte à la vie privée, (i) y a-t-il eu un signalement au commissaire à la protection de la vie privée, (ii) combien de personnes ont-elles été touchées par chacune de ces atteintes, (iii) à quelles dates ces atteintes à la vie privée se sont-elles produites, (iv) les personnes concernées ont-elles été avisées que des renseignements les concernant pourraient avoir été compromis et, le cas échéant, quand et de quelle manière ont-elles été informées, (v) quel était le résumé de l'incident ou la nature des atteintes? — Document parlementaire n° 8555-421-1686.

Q-1687 — Mr. Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner) — With regard to individuals who have illegally crossed the Canadian border, since January 1, 2016: (*a*) how many such individuals were subject to deportation or a removal order following a finding of an illegitimate or invalid refugee claim; and (*b*) for the individuals in (*a*), what was the average time between (i) initial entry to Canada and removal from Canada, (ii) finding of an illegitimate refugee claim and removal from Canada? — Sessional Paper No. 8555-421-1687.

Q-1687 — M. Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner) — En ce qui concerne les personnes qui ont franchi illégalement la frontière canadienne, depuis le 1er janvier 2016 : *a*) combien de ces personnes ont fait l'objet d'une mesure d'expulsion ou d'une mesure de renvoi après que leur demande d'asile ait été jugée non valable ou injustifiée; *b*) pour les personnes mentionnées en *a*), quel a été le délai moyen entre (i) l'entrée au Canada et le renvoi du Canada, (ii) la constatation que la demande d'asile n'était pas justifiée et le renvoi du Canada? — Document parlementaire n° 8555-421-1687.

Q-1688 — Mr. Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner) — With regard to government outreach and travel to the United States for the purpose of discouraging illegal border crossings, since January 1, 2017: (*a*) what is the total cost, broken down by type of expense; and (*b*) for each trip made by the government to the United States for such a purpose, what are the details, including (i) date and duration, (ii) list of cities visited on the trip, (iii) individuals on the trip, (iv) American officials whom were met on the trip, if any? — Sessional Paper No. 8555-421-1688.

Q-1688 — M. Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner) — En ce qui concerne les activités de rayonnement et les déplacements aux États-Unis du gouvernement en vue de décourager les mouvements transfrontaliers illégaux, depuis le 1er janvier 2017 : *a*) quel est le coût total, ventilé par type de dépenses; *b*) pour chaque déplacement du gouvernement aux États-Unis à cette fin, quels sont les détails, y compris (i) la date et la durée, (ii) la liste des villes visitées pendant le déplacement, (iii) les personnes prenant part au déplacement, (iv) les représentants américains rencontrés pendant le déplacement, s'il y a lieu? — Document parlementaire n° 8555-421-1688.

Q-1689 — Mr. Nater (Perth—Wellington) — With regard to the ministerial and executive vehicle fleet: (*a*) how many new vehicles have been purchased for the fleet since November 4, 2015; (*b*) for each purchase, (i) what was the date, (ii) what was the price, (iii) what was the make and model, (iv) was the vehicle electric, hybrid or traditional, (v) which Minister or executive was assigned to the vehicle; and (*c*) what is the total amount spent on such purchases since November 4, 2015? — Sessional Paper No. 8555-421-1689.

Q-1689 — M. Nater (Perth—Wellington) — En ce qui concerne les voitures de fonction du parc automobile du gouvernement : *a*) combien de nouveaux véhicules ont été achetés pour le parc depuis le 4 novembre 2015; *b*) pour chaque achat, (i) quelle était la date, (ii) quel était le prix, (iii) quels étaient la marque et le modèle, (iv) s'agissait-il d'un véhicule électrique, hybride ou traditionnel, (v) quel ministre ou cadre était assigné au véhicule; *c*) quel est le montant total sur ces achats dépensé depuis le 4 novembre 2015? — Document parlementaire n° 8555-421-1689.

Q-1690 — Mr. Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan) — With regard to Canada's foreign aid: what is the total amount of Canadian funding granted to Marie Stopes International, broken down by (i) year, from 2015 to present, (ii) recipient country, (iii) where applicable, the program that the funding was part of? — Sessional Paper No. 8555-421-1690.

Q-1690 — M. Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan) — En ce qui concerne l'aide étrangère du Canada : à combien s'élève le financement canadien versé à Marie Stopes International, ventilé par (i) année, de 2015 à aujourd'hui, (ii) pays bénéficiaire, (iii) programme dont le financement fait partie, le cas échéant? — Document parlementaire n° 8555-421-1690.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. Freeland (Minister of Foreign Affairs), seconded by Ms. Gould (Minister of Democratic Institutions), — That Bill C-47, An Act to

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Freeland (ministre des Affaires étrangères), appuyée par Mme Gould (ministre des Institutions démocratiques), — Que le projet de loi

amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments), be now read a third time and do pass;

And of the amendment of Ms. Laverdière (Laurier—Sainte-Marie), seconded by Mr. Rankin (Victoria), — That the motion be amended by deleting all the words after the word "That" and substituting the following:

"the House decline to give third reading to Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments), because it:

(*a*) doesn't require the Minister of Foreign Affairs to reassess existing export permits should new information about human rights abuses be revealed post-export;

(*b*) does not allow for exports of military goods to the United States to be licensed, tracked, or reported back to Canadians in any way; and

(*c*) goes against the spirit and the letter of the Arms Trade Treaty.".

The debate continued.

At 1:15 p.m., pursuant to Order made Wednesday, May 30, 2018, under the provisions of Standing Order 78(3), the Assistant Deputy Speaker interrupted the proceedings.

The question was put on the amendment and, pursuant to Order made Tuesday, May 29, 2018, the recorded division was deferred until Monday, June 11, 2018, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, notwithstanding any Standing Order or usual practice of the House, the remainder of the debate, pursuant to Standing Order 66, on the motion to concur in the Eighth Report of the Standing Committee on Industry, Science and Technology, presented on Thursday, November 23, 2017, be deemed to have taken place and the motion be deemed agreed to on division.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 1:19 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Richards (Banff—Airdrie), seconded by Mr. Nater (Perth—Wellington), — That the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities be instructed to undertake a study of the impact on parents who have suffered the loss of an infant child, including in the case of Sudden Infant Death Syndrome (SIDS), to consider, among other things, (i) ways to improve the level of compassion and support for parents who have suffered the loss of an infant child, (ii) ways to ensure that parents do not suffer any undue financial or emotional hardship as a result of the design of government programming, particularly from Employment

C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications), soit maintenant lu une troisième fois et adopté;

Et de l'amendement de M^me^ Laverdière (Laurier—Sainte-Marie), appuyée par M. Rankin (Victoria), — Que la motion soit modifiée, par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« la Chambre refuse de donner troisième lecture au projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications), parce qu'il :

a) n'exige pas que le ministre des Affaires étrangères réévalue les licences d'exportation existantes si de nouveaux renseignements concernant des violations des droits de la personne sont mis au jour après l'exportation;

b) ne permet d'aucune façon l'émission de licences, le suivi et la reddition de comptes aux Canadiens pour les produits militaires exportés aux États-Unis;

c) va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du Traité sur le commerce des armes. ».

Le débat se poursuit.

À 13 h 15, conformément à l'ordre adopté le mercredi 30 mai 2018 en application de l'article 78(3) du Règlement, le Vice-président adjoint interrompt les délibérations.

L'amendement est mis aux voix et, conformément à l'ordre adopté le mardi 29 mai 2018, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 11 juin 2018, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le débat, conformément à l'article 66 du Règlement, sur la motion portant adoption du huitième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, présenté le jeudi 23 novembre 2017, soit réputé avoir eu lieu et la motion soit réputée agréée avec dissidence.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 13 h 19, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richards (Banff—Airdrie), appuyé par M. Nater (Perth—Wellington), — Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées reçoive instruction d'entreprendre une étude sur les répercussions du décès d'un nourrisson sur les parents, y compris les cas de syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN), de manière à évaluer, entre autres éléments, (i) les manières permettant d'améliorer le degré de compassion et d'aide pour les parents qui ont perdu leur nourrisson, (ii) les manières permettant de s'assurer que les parents ne sont pas touchés par des difficultés financières ou émotionnelles indues en

Insurance Parental Benefits; that the Committee hold a minimum of six meetings to hear from witnesses that include parents who have lost an infant to SIDS, organizations who advocate for SIDS families, experts in the area of grief counselling, as well as officials responsible for the Employment Insurance Parental Benefits program; and that the Committee report its findings and recommendations to the House within six months of the adoption of this motion, and that it be instructed to request a comprehensive government response to its report, pursuant to Standing Order 109. (*Private Members' Business M-110*)

The debate continued.

NOTICES OF MOTION

Ms. Bibeau (Minister of International Development and La Francophonie) gave notice of the intention to move a motion at the next sitting of the House, pursuant to Standing Order 78(3), for the purpose of allotting a specified number of days or hours for the consideration and disposal of the report stage and third reading stage of Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act and other Acts in consequence.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Richards (Banff—Airdrie), seconded by Mr. Nater (Perth—Wellington). (*Private Members' Business M-110*)

The debate continued.

Mr. Mendicino (Eglinton—Lawrence), seconded by Mr. Fraser (Central Nova), moved the following amendment, — That the motion be amended by:

(*a*) replacing the words "instructed to undertake a study" with the words "requested to undertake a study"; and

(*b*) replacing the words "particularly from Employment Insurance Parental Benefits" with the words "including Employment Insurance Parental Benefits".

Debate arose thereon.

The question was put on the amendment and it was agreed to.

Pursuant to Standing Order 93(1), the House proceeded to the putting of the question on the main motion, as amended, of Mr. Richards (Banff—Airdrie), seconded by Mr. Nater (Perth—Wellington), — That the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities be requested to undertake a study of the impact on parents who have suffered the loss of an infant child, including in the case of Sudden Infant Death Syndrome (SIDS), to consider, among other things, (i) ways to improve the level of compassion and support for parents who have suffered the loss of an infant child, (ii) ways to ensure that parents do not suffer any undue financial or emotional hardship as a result of the design of government programming, including Employment Insurance Parental Benefits; that the Committee hold a minimum of six meetings to hear from witnesses that include parents who have lost an infant to SIDS, organizations who advocate for SIDS families, raison des programmes gouvernementaux, plus particulièrement les Prestations parentales de l'Assurance-emploi; que le Comité tienne au moins six réunions pour entendre des témoins, notamment des parents dont le nourrisson a été emporté par le SMSN, des organismes qui représentent les familles touchées par le SMSN, des spécialistes du domaine du counseling auprès des endeuillés, ainsi que des représentants responsables du programme de Prestation parentale de l'Assurance-emploi; que le Comité fasse rapport de ses constatations et recommandations à la Chambre dans les six mois suivant l'adoption de la présente motion; que le Comité reçoive l'instruction de demander une réponse globale du gouvernement à ce rapport, conformément à l'article 109 du Règlement. (*Affaires émanant des députés M-110*)

Le débat se poursuit.

AVIS DE MOTIONS

M^me^ Bibeau (ministre du Développement international et de la Francophonie) donne avis de l'intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément à l'article 78(3) du Règlement, une motion attribuant un nombre spécifié de jours ou d'heures pour l'étude et la disposition de l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richards (Banff—Airdrie), appuyé par M. Nater (Perth—Wellington). (*Affaires émanant des députés M-110*)

Le débat se poursuit.

M. Mendicino (Eglinton—Lawrence), appuyé par M. Fraser (Nova-Centre), propose l'amendement suivant, — Que la motion soit modifiée par :

a) substitution, aux mots « reçoive instruction d'entreprendre une étude », des mots « soit invité à entreprendre une étude »;

b) substitution, aux mots « plus particulièrement les Prestations parentales de l'Assurance-emploi », des mots « y compris les Prestations parentales de l'Assurance-emploi ».

Il s'élève un débat.

L'amendement, mis aux voix, est agréé.

Conformément à l'article 93(1) du Règlement, la Chambre procède à la mise aux voix de la motion principale, telle que modifiée, de M. Richards (Banff—Airdrie), appuyé par M. Nater (Perth—Wellington), — Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées soit invité à entreprendre une étude sur les répercussions du décès d'un nourrisson sur les parents, y compris les cas de syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN), de manière à évaluer, entre autres éléments, (i) les manières permettant d'améliorer le degré de compassion et d'aide pour les parents qui ont perdu leur nourrisson, (ii) les manières permettant de s'assurer que les parents ne sont pas touchés par des difficultés financières ou émotionnelles indues en raison des programmes gouvernementaux, y compris les Prestations parentales de l'Assurance-emploi; que le Comité tienne au moins six réunions pour entendre des témoins,

experts in the area of grief counselling, as well as officials responsible for the Employment Insurance Parental Benefits program; and that the Committee report its findings and recommendations to the House within six months of the adoption of this motion, and that it be instructed to request a comprehensive government response to its report, pursuant to Standing Order 109. (*Private Members' Business M-110*)

notamment des parents dont le nourrisson a été emporté par le SMSN, des organismes qui représentent les familles touchées par le SMSN, des spécialistes du domaine du counseling auprès des endeuillés, ainsi que des représentants responsables du programme de Prestation parentale de l'Assurance-emploi; que le Comité fasse rapport de ses constatations et recommandations à la Chambre dans les six mois suivant l'adoption de la présente motion; que le Comité reçoive l'instruction de demander une réponse globale du gouvernement à ce rapport, conformément à l'article 109 du Règlement. (*Affaires émanant des députés M-110*)

The question was put on the main motion, as amended, and it was agreed to.

La motion principale, telle que modifiée, est mise aux voix et agréée.

MESSAGES FROM THE SENATE

A message was received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, with the following amendments:

1. Clause 2, pages 2 and 5:

(a) On page 2,

(i) replace lines 13 to 15 with the following:

"sented to be used in the consumption of cannabis; or", and

(ii) replace lines 17 and 18 with the following:

"represented to be used in the consumption of cannabis. (accessoire)"; and

(b) on page 5, replace lines 28 to 30 with the following:

"ry, a thing that is commonly used in the consumption of cannabis is deemed to be represented to be used in the consumption of cannabis if the".

2. New clause 5.1, page 6: Add the following after line 8:

"5.1 For greater certainty, nothing in this Act is to be construed as limiting the operation of the extrajudicial measures that are provided for under the Youth Criminal Justice Act.".

3. New clause 5.2, page 6: Add the following before the heading "Her Majesty":

"5.2 For greater certainty, this Act does not affect the operation of any provision of provincial legislation that is more restrictive with respect to, or prohibits, the cultivation, propagation or harvesting of cannabis in a dwelling-house.".

4. Clause 9, pages 10 and 11:

(a) On page 10, add the following after line 3:

"(2.1) Subparagraph (1)(a)(ii) does not apply if the cannabis is distributed to an individual who is 16 years of age or older by their parent or guardian in their dwelling-house."; and

MESSAGES DU SÉNAT

Un message est reçu du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, avec les amendements suivants :

1. Article 2, pages 1 et 5 :

a) À la page 1 :

(i) remplacer la ligne 12 par ce qui suit :

« teurs; »,

(ii) remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« vir à la consommation de cannabis »;

b) à la page 5, remplacer les lignes 13 à 15, par ce qui suit :

« mation de cannabis est réputée être présentée comme pouvant servir à la consommation de cannabis lorsqu'elle est vendue au même ».

2. Nouvel article 5.1, page 6 : Ajouter, après la ligne 9, ce qui suit :

« 5.1 Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de limiter l'application des mesures extrajudiciaires prévues par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. ».

3. Nouvel article 5.2, page 6 : Ajouter, avant l'intertitre « Sa Majesté », ce qui suit :

« 5.2 Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte à l'application de toute disposition législative provinciale qui restreint davantage ou qui interdit la culture, la multiplication ou la récolte de plantes de cannabis dans une maison d'habitation. ».

4. Article 9, pages 10 et 11 :

a) À la page 10, ajouter, après la ligne 4, ce qui suit :

« (2.1) Le sous-alinéa (1)a)(ii) ne s'applique pas si le cannabis est distribué à un individu âgé de seize ans ou plus par son père, sa mère ou son tuteur dans leur maison d'habitation. »;

(b) on page 11, add the following after line 6:

"(5.1) Despite paragraph (5)(a), a charge arising out of a contravention of subparagraph (1)(a)(ii), in respect of cannabis of one or more classes of cannabis the total amount of which, as determined in accordance with Schedule 3, is equivalent to 5 g or less of dried cannabis, is not to be prosecuted by indictment if the accused is less than two years older than the individual referred to in that subparagraph.".

5. Clause 11, page 12: Replace line 28 with the following:

"more than $300,000.".

6. Clause 12, page 13: Replace line 17 in the French version, with the following:

"nabis provenant d'une graine ou d'une matière végétale qu'il".

7. New clause 15.1, page 16: Add the following after line 31:

"15.1 A conviction for an offence committed under section 9, 10, 11, 12 or 14 does not constitute serious criminality for the purposes of subsection 36(1) of the Immigration and Refugee Protection Act unless the person was sentenced to a term of imprisonment of more than six months in respect of that offence.".

8. Clause 17, page 19: Delete lines 16 to 27.

9. Clause 33, page 24: Replace line 20 with the following:

"cannabis of any class that is not referred to in Schedule 4 or that has a potency exceeding the prescribed maximum potency.".

10. Clause 43, page 26: Replace line 27 in the French version, with the following:

"notamment celle visée à l'alinéa 16d), au sujet de l'acces-".

11. Clause 51, pages 29 to 31:

(a) On page 29, add the following after line 20:

"(a.1) proceedings in respect of an offence arising out of a contravention of subparagraph 9(1)(a)(ii), in respect of cannabis of one or more classes of cannabis the total amount of which, as determined in accordance with Schedule 3, is equivalent to 5 g or less of dried cannabis, if the accused is less than two years older than the individual referred to in that subparagraph;";

(b) on page 30:

(i) add the following after line 28:

"(d.1) a lesser amount than the amount determined under subsection (4) that may be paid for the offence if it is paid within a specified period that is shorter than the period referred to in paragraph (d);",

(ii) replace line 30 with the following:

"within the period referred to in paragraph (d) or (d.1),",

b) à la page 11, ajouter, après la ligne 9, ce qui suit :

« (5.1) Malgré l'alinéa (5)a), l'accusé qui est de moins de deux ans l'aîné de l'individu visé au sous alinéa (1)a)(ii) ne peut être poursuivi par mise en accusation au titre de ce sous alinéa relativement à une quantité totale de cannabis, d'une ou de plusieurs catégories, équivalant, selon l'annexe 3, à cinq grammes ou moins de cannabis séché. ».

5. Article 11, page 12 : Remplacer la ligne 33 par ce qui suit :

« maximale de trois cent mille dollars. ».

6. Article 12, page 13 : Remplacer la ligne 17, dans la version française, par ce qui suit :

« nabis provenant d'une graine ou d'une matière végétale qu'il ».

7. Nouvel article 15.1, page 16 : Ajouter, après la ligne 36, ce qui suit :

« 15.1 La déclaration de culpabilité à l'égard d'une infraction prévue aux articles 9, 10, 11, 12 ou 14 ne constitue pas de la grande criminalité pour l'application du paragraphe 36(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, sauf si la personne a été condamnée à une peine d'emprisonnement de plus de six mois pour cette infraction. ».

8. Article 17, page 19 : Supprimer les lignes 16 à 27.

9. Article 33, page 24 : Remplacer la ligne 23 par ce qui suit :

« rie non visée à l'annexe 4 ou d'une puissance qui excède la puissance maximale prévue par règlement. ».

10. Article 43, page 26 : Remplacer la ligne 27, dans la version française, par ce qui suit :

« notamment celle visée à l'alinéa 16d), au sujet de l'acces- ».

11. Article 51, pages 29 à 31 :

a) À la page 29, ajouter, après la ligne 16, ce qui suit :

« a.1) des poursuites pour l'infraction qui résulte d'une contravention au sous-alinéa 9(1)a)(ii) relativement à une quantité totale de cannabis, d'une ou de plusieurs catégories, équivalant, selon l'annexe 3, à cinq grammes ou moins de cannabis séché, si l'accusé est de moins de deux ans l'aîné de l'individu visé à ce sous-alinéa; »;

b) à la page 30 :

(i) ajouter, après la ligne 25, ce qui suit :

« d.1) une mention du fait que l'accusé peut payer un montant inférieur à celui calculé en application du paragraphe (4) s'il est payé dans un délai fixe plus court que celui fixé en vertu de l'alinéa d); »,

(ii) remplacer la ligne 27 par ce qui suit :

« dans le délai fixé en vertu des alinéas d) ou d.1) : »,

(iii) replace lines 31 to 34 with the following:

"(i) a finding of guilt will be entered in the judicial record of the accused and the accused will be deemed to have received an absolute discharge and not to have been convicted of the offence,

(ii) the judicial record of the accused in respect of the offence will not be used for any", and

(iv) replace line 37 with the following:

"(iii) if cannabis has been seized in relation to the of-"; and

(c) on page 31, replace line 5 with the following:

"referred to in paragraph (d) or (d.1)".

12. Clause 52, page 31:

(a) Replace line 23 with the following:

"cused within the period referred to in paragraph 51(3)(d) or (d.1) constitutes a";

(b) replace lines 26 and 27 with the following:

"(a) a finding of guilt is to be entered in the judicial record of the accused and the accused is deemed to have received an absolute discharge and not to have been convicted of the offence;"; and

(c) replace lines 29 and 30 with the following:

"offence must not be used for any purpose".

13. Clause 53, page 32: Replace lines 9 and 10 with the following:

"offence must not be used for any purpose that".

14. Clause 54, page 32:

(a) Replace line 14 with the following:

"the ticket within the period referred to in paragraph 51(3)(d) or (d.1), the ac-";

(b) replace line 22 with the following:

"(d) the accused has 60 days after the day of the convic-"; and

(c) replace lines 32 and 33 with the following:

"accused in relation to the offence must not be".

15. New clause 55.1, page 32: Add the following after line 40:

"55.1 If the amount to be paid under this Part is owed to Her Majesty in right of Canada, the person responsible, by or under an Act or ordinance of the legislature of a territory, for issuing or renewing a licence, permit or other similar instrument in relation to the offender may refuse to issue or

(iii) remplacer les lignes 28 à 33 par ce qui suit :

« (i) une déclaration de culpabilité sera inscrite au dossier judiciaire de l'accusé et il sera réputé avoir reçu une absolution inconditionnelle et ne pas avoir été condamné relativement à cette infraction,

(ii) ce dossier ne pourra être utilisé d'une manière qui permettrait de révéler que l'accusé a fait l'objet de mesures prises sous le ré- »,

(iv) remplacer la ligne 35 par ce qui suit :

« (iii) en cas de saisie de cannabis lié à l'infraction, ce »;

c) à la page 31, remplacer la ligne 5, par ce qui suit :

« fixé en vertu des alinéas d) ou d.1) : ».

12. Article 52, page 31 :

a) Remplacer la ligne 23 par ce qui suit :

« formulaire dans le délai fixé en vertu des alinéas 51(3)d) ou d.1) constitue un plaidoyer de »;

b) remplacer les lignes 26 et 27 par ce qui suit :

« a) une déclaration de culpabilité est inscrite au dossier judiciaire de l'accusé et l'accusé est réputé avoir reçu une absolution inconditionnelle et ne pas avoir été condamné relativement à cette infraction; »;

c) remplacer les lignes 29 à 31 par ce qui suit :

« infraction ne peut être utilisé d'une manière qui permettrait de révéler que l'accusé a ».

13. Article 53, page 32 : Remplacer les lignes 8 à 11 par ce qui suit :

« dossier judiciaire relativement à cette infraction ne peut être utilisé d'une manière qui permettrait de révéler que l'accusé a fait l'objet de mesures prises ».

14. Article 54, page 32 :

a) Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« mulaire dans le délai fixé en vertu des alinéas 51(3)d) ou d.1), l'accusé est tenu au paiement »;

b) remplacer la ligne 22 par ce qui suit :

« d) le montant indiqué est à payer dans les soixante jours »;

c) remplacer les lignes 31 à 34 par ce qui suit :

« dossier judiciaire relativement à cette infraction ne peut être utilisé d'une manière qui permettrait de révéler que l'accusé a fait l'objet de mesures prises sous le ré- ».

15. Nouvel article 55.1, page 33 : Ajouter, après la ligne 2, ce qui suit :

« 55.1 Dans le cas où le montant à payer en application de la présente partie est redevable à Sa Majesté du chef du Canada, la personne responsable, sous le régime d'une loi ou ordonnance de la législature d'un territoire, de la délivrance ou du renouvellement d'un document, notamment, une licence ou un permis, en ce qui concerne

renew or may suspend the licence, permit or other instrument until the fine or fee is paid in full, proof of which lies on the offender.".

16. Clause 58, page 33:

(a) Add the following after line 18:

"(b.1) a lesser amount than the amount determined under paragraph 51(4)(a) or (b), as the case may be, that may be paid for the offence if it is paid within a specified period that is shorter than the period referred to in paragraph (b);";

(b) replace line 20 with the following:

"within the period referred to in paragraph (b) or (b.1),";

(c) replace lines 21 to 24 with the following:

"(i) a finding of guilt will be entered in the judicial record of the accused and the accused will be deemed to have received an absolute discharge and not to have been convicted of the offence,

(ii) the judicial record of the accused in respect of the offence will not be used for any";

(d) replace line 27 with the following:

"(iii) if cannabis has been seized in relation to the of-"; and

(e) replace line 31 with the following:

"ferred to in paragraph (b) or (b.1), the accused must appear in".

17. Clause 62, pages 36 and 37:

(a) On page 36, replace line 17 with the following:

"directly or indirectly, and any other information to be made available to the public by the Minister under section 128.1."; and

(b) on page 37, replace lines 26 and 27 with the following:

"(10) Subject to the regulations, the Minister may make a licence or permit subject to any conditions that he or she considers ap-".

18. Clause 64, page 38: Replace lines 13 to 17 with the following:

"any cannabis specified by the Minister if

(a) the Minister has reasonable grounds to believe that the suspension is necessary to protect public health or public safety, including to prevent cannabis from being diverted to an illicit market or activity; or

(b) any prescribed circumstance exists.".

19. Clause 65, page 39: Replace line 22 with the following:

le contrevenant, peut refuser de délivrer ou de renouveler tel document ou peut le suspendre jusqu'au paiement intégral de l'amende, dont la preuve incombe au contrevenant. ».

16. Article 58, page 33 :

a) Ajouter, après ligne 20, ce qui suit :

« b.1) une mention du fait que l'accusé peut payer un montant inférieur à celui calculé en application des alinéas 51(4)a) ou b), selon le cas, s'il est payé dans un délai fixe plus court que celui fixé en vertu de l'alinéa b); »;

b) remplacer la ligne 22 par ce qui suit :

« dans le délai fixé en application des alinéas b) ou b.1), »;

c) remplacer les lignes 23 à 28 par ce qui suit :

« (i) une déclaration de culpabilité sera inscrite au dossier judiciaire de l'accusé et il sera réputé avoir reçu une absolution inconditionnelle et ne pas avoir été condamné relativement à cette infraction,

(ii) ce dossier ne pourra être utilisé d'une manière qui permettrait de révéler que l'accusé a fait l'objet de mesures prises sous le ré- »;

d) remplacer la ligne 30 par ce qui suit :

« (iii) en cas de saisie de cannabis lié à l'infraction, ce »;

e) remplacer la ligne 33 par ce qui suit :

« non-culpabilité ou de non-paiement dans le délai fixé en vertu des alinéas b) ou b.1), ».

17. Article 62, pages 36 et 37 :

a) À la page 36, remplacer la ligne 19 par ce qui suit :

« ce soit de façon directe ou indirecte, et tout autre renseignement devant être rendu public par le ministre au titre de l'article 128.1. »;

b) à la page 37, remplacer les lignes 34 et 35 par ce qui suit :

« (10) Le ministre peut, sous réserve des règlements, assortir la licence ou le permis des conditions qu'il estime indiquées. ».

18. Article 64, page 38 : Remplacer les lignes 9 à 16 par ce qui suit :

« 64 (1) Le ministre peut, sans préavis et sous réserve des règlements, suspendre une licence ou un permis à l'égard de certaines ou de l'ensemble des activités autorisées qui sont liées à tout cannabis qu'il précise si, selon le cas :

a) il a des motifs raisonnables de croire qu'il est nécessaire de le faire pour protéger la santé ou la sécurité publiques, notamment pour empêcher le détournement du cannabis vers un marché ou pour une activité illicites;

b) un autre cas prévu par règlement justifie la suspension. ».

19. Article 65, page 39 : Remplacer la ligne 28 par ce qui suit :

"been cancelled;".

20. Clause 67, page 39:

(a) Replace line 31 with the following:

"67 (1) Subject to the regulations, the Minister may grant or"; and

(b) add the following after line 33:

"(2) The Minister may specify, by name or position, any person — other than a person specified in the regulations — who must hold a security clearance if the Minister is of the opinion that the person

(a) performs, has performed or is about to perform activities related to a licence or permit that is issued under this Part or that is the subject of an application under this Part; or

(b) has, has had or is about to have custody, management or control of the place where activities related to a licence or permit that is issued under this Part or that is the subject of an application under this Part, are being or will be performed.

(3) If the Minister specifies that a person must hold a security clearance under subsection (2), the Minister must provide the applicant for, or the holder of, the licence or permit related to that person with a notice to that effect in writing.".

21. Clause 71, page 41:

(a) Replace lines 23 and 24 with the following:

"(2) Unless the regulations provide otherwise, every person who is acting as the agent or mandatary of a per-"; and

(b) add the following after line 30:

"(3) Unless the regulations provide otherwise, every person who is acting under a contract with a person that is authorized under this Act to possess, sell, distribute or produce cannabis — other than an employee or an agent or mandatary of the authorized person — may do anything that is prohibited by any provision of Division 1 of Part 1 if they do so in the performance of their contract and in a manner that is consistent with the conditions that apply to the authorized person's authorization.".

22. Clause 72, pages 41 and 42:

(a) On page 41:

(i) replace line 33 with the following:

"is prohibited by section 8, 9 or 10 if they do so as",

(ii) replace line 37 with the following:

"(2) Every person who is acting as the agent or man-", and

« été annulée; ».

20. Article 67, page 39 :

a) Remplacer la ligne 37 par ce qui suit :

« 67 (1) Le ministre peut, sous réserve des règlements, accor- »;

b) ajouter, après la ligne 39, ce qui suit :

« (2) Le ministre peut obliger toute personne qu'il précise, par son nom ou par indication de son poste, autre qu'une personne déjà visée par règlement, à être titulaire d'une habilitation de sécurité, s'il est d'avis que cette dernière, selon le cas :

a) exerce, a exercé ou est sur le point d'exercer des activités liées à une licence ou à un permis délivré sous le régime de la présente partie ou à une licence ou à un permis visé par une demande de délivrance sous le régime de la présente partie;

b) a, a déjà eu ou est sur le point d'avoir la garde, la gestion ou le contrôle d'un lieu où sont ou seront exercées des activités liées à une licence ou à un permis délivré sous le régime de la présente partie ou à une licence ou à un permis visé par une demande de délivrance sous le régime de la présente partie.

(3) Si le ministre exerce le pouvoir prévu au paragraphe (2), il en avise, par écrit, le demandeur ou le titulaire de la licence ou du permis lié à cette personne. ».

21. Article 71, page 41 :

a) Remplacer la ligne 22, par ce qui suit :

« (2) Sauf exception prévue par règlement, toute personne »;

b) ajouter, après la ligne 29, ce qui suit :

« (3) Sauf exception prévue par règlement, toute personne qui agit au titre d'un contrat conclu avec une personne autorisée à posséder, à vendre, à distribuer ou à produire du cannabis sous le régime de la présente loi — autre qu'un employé ou un mandataire de cette personne autorisée — peut faire toute chose interdite au titre d'une disposition de la section 1 de la partie 1, dans la mesure où elle le fait dans le cadre de ce contrat et si elle respecte les conditions applicables à l'autorisation de la personne autorisée. ».

22. Article 72, pages 41 et 42 :

a) À la page 41 :

(i) remplacer les lignes 32 et 33, par ce qui suit :

« faire toute chose interdite au titre des articles 8, 9 ou »,

(ii) remplacer la ligne 36, par ce qui suit :

« (2) Toute personne qui agit en tant que mandataire d'une »,

(iii) replace line 40 with the following:

"section 8, 9 or 10 if they do so as part of their role as"; and

(b) on page 42, add the following after line 3:

"(3) Every person who is acting under a contract with a person that is authorized under a provincial Act to sell cannabis — other than an employee or an agent or mandatary of the authorized person — may do anything that is prohibited by section 8, 9 or 10 if they do so in the performance of their contract and in a manner that is consistent with the conditions that apply to the authorized person's authorization.".

23. New clause 108.1, page 69: Add the following after line 35:

"108.1 (1) A peace officer, inspector or prescribed person who seizes, finds or otherwise acquires a cannabis plant in the course of the administration or enforcement of this Act or any other Act of Parliament is not obligated to maintain or preserve it.

(2) If a cannabis plant that is ordered to be returned under section 103 or 107 has perished or been disposed of, an amount equal to its value must be paid to the person to whom its return is ordered.".

24. Clause 112, page 71:

(a) Replace line 22 in the French version with the following:

"c) les efforts raisonnables que l'intéressé a déployés afin d'atténuer"; and

(b) replace line 26 in the French version with the following:

"l'intéressé a retirés de la violation commise;".

25. New clause 128.1, page 78: Add the following after line 9:

"128.1 The Minister must make available to the public the name of every holder of a licence or permit, including, if the holder is an organization, the names of

(a) its directors, officers and members and any person who controls it, directly or indirectly;

(b) any parent corporation or trust that controls it, directly or indirectly;

(c) the directors, officers and members of and any person who controls its parent corporation, directly or indirectly;

(d) the shareholders of the organization or parent corporation or, in the case of an organization or a parent corporation that is a public corporation as defined in paragraph (a) of the definition public corporation in subsection 89(1) of the Income Tax Act, the shareholders of the organization or parent corporation that hold more than 5% of any class of shares; and

(iii) remplacer la ligne 39, par ce qui suit :

« titre des articles 8, 9 ou 10, dans la mesure où il le fait »;

b) à la page 42, ajouter, après la ligne 2, ce qui suit :

« (3) Toute personne qui agit au titre d'un contrat conclu avec une personne autorisée à vendre du cannabis sous le régime d'une loi provinciale — autre qu'un employé ou un mandataire de cette personne autorisée — peut faire toute chose interdite au titre des articles 8, 9 et 10, dans la mesure où elle le fait dans le cadre de ce contrat et si elle respecte les conditions applicables à l'autorisation de la personne autorisée. ».

23. Nouvel article 108.1, page 69 : Ajouter, après la ligne 35, ce qui suit :

« 108.1 (1) L'agent de la paix, l'inspecteur ou la personne visée par règlement qui saisit, trouve ou obtient de toute autre manière une plante de cannabis dans le cadre de l'exécution et du contrôle d'application de la présente loi ou de toute autre loi fédérale n'est pas tenu de l'entretenir ou de la conserver.

(2) Si une plante de cannabis visée par une ordonnance de restitution en application des articles 103 ou 107 a péri ou s'il en a été disposé, une somme de valeur égale à celle de la plante de cannabis est versée à la personne à qui elle doit être restituée. ».

24. Article 112, page 71 :

a) Remplacer la ligne 22 dans la version française, par ce qui suit :

« c) les efforts raisonnables que l'intéressé a déployés afin d'atténuer »;

b) remplacer la ligne 26 dans la version française, par ce qui suit :

« l'intéressé a retirés de la violation commise; ».

25. Nouvel article 128.1, page 78 : Ajouter, après la ligne 7, ce qui suit :

« 128.1 Le ministre rend publics les noms des titulaires d'une licence ou d'un permis, y compris, dans les cas où le titulaire est une organisation, celui :

a) des dirigeants, des administrateurs et des membres de celle-ci et de toute personne qui la contrôle, que ce soit de façon directe ou indirecte;

b) de toute société mère ou de toute fiducie qui la contrôle, que ce soit de façon directe ou indirecte;

c) des dirigeants, administrateurs et des membres de sa société mère et de toute personne qui la contrôle, que ce soit de façon directe ou indirecte;

d) des actionnaires de l'organisation ou de la société mère ou, dans le cas d'une organisation ou d'une société mère qui est une société publique au sens de l'alinéa a) de la définition de société publique au paragraphe 89(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, des actionnaires de l'organisation ou de la société mère qui détiennent plus de 5 % d'une catégorie d'action;

(e) the directors, officers and beneficiaries of any trust that controls it, directly or indirectly.".

26. New clauses 139.1 and 139.2, page 87: Add the following after line 31:

"139.1 (1) The Minister must, before a regulation is made under subsection 139(1) in respect of any class of cannabis added to Schedule 4 after the day on which this Act receives royal assent, including any class of cannabis added to Schedule 4 on the coming into force of section 193.1, cause the proposed regulation to be laid before each House of Parliament.

(2) Each proposed regulation that is laid before a House of Parliament is, on the day it is laid, to be referred by that House to an appropriate committee of that House, as determined by the rules of that House, and the committee may conduct inquiries or public hearings with respect to the proposed regulation and report its findings to that House.

(3) A proposed regulation that has been laid pursuant to subsection (1) may be made

(a) on the expiration of 30 sitting days after it was laid; or

(b) if, with respect to each House of Parliament,

(i) the committee reports to the House, or

(ii) the committee decides not to conduct inquiries or public hearings.

139.2 (1) No proposed regulation that has been laid pursuant to section 139.1 need again be laid under that section, whether or not it has been altered.

(2) If a proposed regulation that has been laid pursuant to subsection 139.1(1) is made without including an alteration recommended by a committee of either House of Parliament respecting that proposed regulation, the Minister must cause a report explaining why the alteration was not made to be laid before each House of Parliament.

(3) A regulation may be made under subsection 139(1) without it being laid before either House of Parliament if the Minister is of the opinion that the changes made by the regulation to an existing regulation are so immaterial or insubstantial that section 139.1 should not be applicable in the circumstances.

(4) A regulation made under subsection 139(1) may be made without it being laid before either House of Parliament if the Minister is of the opinion that the making of the regulation is so urgent that section 139.1 should not be applicable in the circumstances.

(5) If the Minister forms the opinion described in subsection (3) or (4), he or she must cause a report that includes the reasons why he or she formed that opinion to be laid before each House of Parliament.".

27. Clause 140, pages 87 and 88:

(a) On page 87, add the following after line 39:

e) des dirigeants, administrateurs et des bénéficiaires de toute fiducie qui la contrôle, que ce soit de façon directe ou indirecte. ».

26. Nouveaux articles 139.1 et 139.2, page 87 : Ajouter, après la ligne 28, ce qui suit :

« 139.1 (1) Le ministre, avant de prendre un règlement en vertu du paragraphe 139(1) relativement à toute catégorie de cannabis ajoutée à l'annexe 4 après la date de la sanction de la présente loi, incluant toute catégorie de cannabis ajoutée à l'annexe 4 en raison de l'entrée en vigueur de l'article 193.1, fait déposer tout projet de règlement devant chaque chambre du Parlement.

(2) Tout comité compétent, d'après le règlement de chacune des chambres du Parlement, est automatiquement saisi du projet de règlement et peut effectuer une enquête ou tenir des audiences publiques à cet égard et faire rapport de ses conclusions à la chambre en cause.

(3) Le règlement peut être pris :

a) soit dans un délai de trente jours de séance suivant le dépôt;

b) soit au moment, pour chaque chambre du Parlement, où, selon le cas :

(i) le comité fait rapport,

(ii) le comité décide de ne pas effectuer d'enquête ou de ne pas tenir d'audiences publiques.

139.2 (1) Il n'est pas nécessaire de déposer de nouveau le projet de règlement devant le Parlement même s'il a subi des modifications.

(2) Si le projet de règlement déposé au titre du paragraphe 139.1(1) est pris sans inclure les modifications recommandées par un comité de l'une ou l'autre des chambres du Parlement concernant le projet de règlement en question, le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport dans lequel il explique pourquoi les modifications n'ont pas été apportées.

(3) L'obligation de dépôt prévue à l'article 139.1 ne s'applique pas aux projets de règlements d'application du paragraphe 139(1), si le ministre estime que ceux-ci n'apportent pas de modification de fond notable à des règlements existants.

(4) Les règlements d'application pris en vertu du paragraphe 139(1) peuvent être pris sans avoir auparavant été déposés devant l'une ou l'autre chambre du Parlement, si le ministre estime que l'urgence de la situation justifie une dérogation à l'article 139.1.

(5) Le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport énonçant les motifs sur lesquels il fonde, en application des paragraphes (3) ou (4), sa dérogation à l'article 139.1. ».

27. Article 140, pages 87 et 88 :

a) À la page 87, ajouter, après la ligne 35, ce qui suit :

"(1.1) For greater certainty, the Minister may, by order, amend or revoke an order made under subsection (1) or suspend its application in whole or in part."; and

(b) on page 88, add the following after line 3:

"(2.1) The Minister may, by order, suspend, in whole or in part, the application of an order made under subsection (2).".

28. Clause 141, page 88: Replace line 4 with the following:

"141 An order made under subsection 140(1) or (1.1) is not a".

29. Clause 142, page 88:

(a) Replace line 11 in the French version with the following:

"taires ou de l'attribution d'approbations, d'autorisations ou d'exemp-"; and

(b) replace line 25 in the French version with the following:

"procédés réglementaires ou de l'attribution des approbations, des autorisa-".

30. Clause 145, page 89: Replace lines 7 and 8 with the following:

"145 The Minister may, by notice in writing and for a period that he or she specifies, withdraw or withhold a service, the use of a facility, a regulatory process, approval, autho-".

31. Clause 151.1, page 91: Replace lines 6 to 9 with the following:

"(2) No later than 18 months after the day on which the review begins, the Minister must cause a report on the review, including any findings or recommendations resulting from it, to be laid before each House of Parliament.".

32. New clause 151.2, page 91: Add the following after line 9:

"151.2 (1) Three years after this section comes into force, the Minister of Health must cause a review of the impact of this Act on public health and, in particular, the health and consumption habits of young persons in respect of cannabis use to be conducted.

(2) No later than 18 months after the day on which the review begins, the Minister of Health must cause a report on the review, including any findings or recommendations resulting from it, to be laid before each House of Parliament.".

33. New clause 151.3, page 91: Add the following before the heading "PART 12":

« (1.1) Il est entendu que le ministre peut, par arrêté, modifier ou révoquer un arrêté pris en vertu du paragraphe (1) ou suspendre son application en tout ou en partie. »;

b) à la page 88, ajouter, après la ligne 2, ce qui suit :

« (2.1) Le ministre peut, par arrêté, suspendre l'application, en tout ou en partie, d'un arrêté pris en vertu du paragraphe (2). ».

28. Article 141, page 88 : Remplacer la ligne 3 par ce qui suit :

« 141 L'arrêté pris en vertu des paragraphes 140(1) ou (1.1) n'est pas ».

29. Article 142, page 88 :

a) Remplacer la ligne 11, dans la version française, par ce qui suit :

« taires ou de l'attribution d'approbations, d'autorisations ou d'exemp- »;

b) remplacer la ligne 25, dans la version française, par ce qui suit :

« procédés réglementaires ou de l'attribution des approbations, des autorisa- ».

30. Article 145, page 89 : Remplacer les lignes 6 à 11 par ce qui suit :

« 145 Dans le cas où une personne omet de payer en vertu du paragraphe 142(1) le ministre peut, par avis écrit et pour le délai qu'il précise, retirer ou ne pas fournir un service, ne pas permettre l'utilisation d'une installation, ne pas fournir ou suspendre un procédé réglementaire, retirer ou ne pas attribuer une approbation, une autorisation ou une exemption, retirer ou ne pas fournir un produit ou retirer ou ne pas attribuer un droit ou un avantage. ».

31. Article 151.1, page 91 : Remplacer les lignes 6 à 9 par ce qui suit :

« (2) Au plus tard dix-huit mois après le début de l'examen, le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport sur celui-ci, lequel rapport comporte notamment toute conclusion ou recommandation qui en découle. ».

32. Nouvel article 151.2, page 91 : Ajouter, après la ligne 9, ce qui suit :

« 151.2 (1) Trois ans après l'entrée en vigueur du présent article, le ministre de la Santé veille à ce qu'un examen portant sur l'impact de la présente loi sur la santé publique et, notamment, sur la santé et les habitudes de consommation des jeunes à l'égard de l'usage de cannabis soit entrepris.

(2) Au plus tard dix-huit mois après le début de l'examen, le ministre de la Santé fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport sur celui-ci, lequel rapport comporte notamment toute conclusion ou recommandation qui en découle. ».

33. Nouvel article 151.3, page 91 : Ajouter, avant l'intertitre « PARTIE 12 », ce qui suit :

"151.3 (1) Five years after this section comes into force, a committee of the Senate and a committee of the House of Commons are to be designated or established for the purpose of reviewing this Act.

(2) The committees designated or established for the purpose of subsection (1) must undertake a comprehensive review of the administration and operation of this Act and must, within a reasonable period after the review, cause a report on the review, including any findings or recommendations resulting from it, to be laid before each House of Parliament.".

« 151.3 (1) Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent article, un comité du Sénat et un comité de la Chambre des communes sont désignés ou constitués pour entreprendre un examen de l'application de la présente loi.

(2) Les comités visés au paragraphe (1) examinent à fond la présente loi et son application, et déposent, dans un délai raisonnable après l'examen, devant chaque chambre du Parlement un rapport sur celui-ci, lequel rapport comporte notamment toute conclusion ou recommandation qui en découle. ».

34. Clause 160, page 98: Replace line 17 in the English version with the following:

"fore the commencement day is deemed to be a permit is-".

34. Article 160, page 98 : Remplacer la ligne 17, dans la version anglaise, par ce qui suit :

« fore the commencement day is deemed to be a permit is- ».

35. New clause 160.1, page 99: Add the following after line 2:

"160.1 (1) The following definitions apply in this section.

cannabis means fresh marihuana, dried marihuana and cannabis oil, as those terms are defined in subsection 1(1) of the Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations, and marihuana plants or seeds, within the meaning of those Regulations. (cannabis)

licensed producer means a licensed producer, as defined in subsection 1(1) of the Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations, who holds a licence that has not been suspended under section 43 of those Regulations. (producteur autorisé)

provide has the same meaning as in subsection 2(1) of the Controlled Drugs and Substances Act. (fournir)

sell has the same meaning as in subsection 2(1) of the Controlled Drugs and Substances Act. (vente)

(2) During the period that begins on the day on which this section comes into force and that ends on the day on which subsection 204(1) comes into force, a licensed producer may, despite the prohibitions set out in sections 4, 5, 7 and 7.1 of the Controlled Drugs and Substances Act, sell, provide, send or deliver cannabis to a person authorized under subsection (5), transport cannabis for the purpose of selling, providing, sending or delivering it to such a person or offer to perform any of those activities.

(3) A licensed producer may perform an activity under subsection (2) only if the activity is

(a) performed in respect of fresh marihuana, dried marihuana, cannabis oil and marihuana plants or seeds that are cannabis and that are indicated in their licence issued under section 35 of the Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations; and

(b) authorized under their licence.

35. Nouvel article 160.1, page 99 : Ajouter, après la ligne 3, ce qui suit :

« 160.1 (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

cannabis Marihuana séchée, marihuana fraîche ou huile de chanvre indien au sens du paragraphe 1(1) du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales ou des plants ou des graines de marihuana au sens de ce règlement. (cannabis)

fournir S'entend au sens du paragraphe 2(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. (provide)

producteur autorisé Producteur autorisé au sens du paragraphe 1(1) du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales qui détient une licence qui n'a pas été suspendue au titre de l'article 43 de ce règlement. (licensed producer)

vente S'entend au sens du paragraphe 2(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. (sell)

(2) Dès l'entrée en vigueur du présent article et jusqu'à l'entrée en vigueur du paragraphe 204(1), tout producteur autorisé peut, malgré les interdictions prévues aux articles 4, 5, 7 et 7.1 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, vendre, fournir, expédier ou livrer du cannabis à toute personne qui est le titulaire d'une autorisation au titre du paragraphe (5), à le transporter dans le but de le vendre, de le fournir, de l'expédier ou de le livrer à cette personne ou offrir d'exercer l'une de ces activités.

(3) Le producteur autorisé peut exercer une activité visée au paragraphe (2) si les conditions suivantes sont respectées :

a) l'activité est exercée à l'égard de la marihuana, l'huile de chanvre indien, des plants ou des graines qui sont visés par la licence qui lui a été délivrée au titre de l'article 35 du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales et qui sont du cannabis;

b) l'exercice de l'activité est autorisé au titre de sa licence.

(4) During the period that begins on the day on which this section comes into force and that ends on the day on which subsection 204(1) comes into force, paragraphs 18(1)(b) and 19(1)(b) of the Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations do not apply to a licensed producer acting under subsection (2).

(5) During the period that begins on the day on which this section comes into force and that ends on the day on which subsection 204(1) comes into force, despite the prohibitions set out in sections 4, 5, 7 and 7.1 of the Controlled Drugs and Substances Act, a person may, if a province authorizes them to do so and subject to subsection (6), possess, sell, provide, send, deliver or transport cannabis or offer to perform any of those activities.

(6) Subsection (5) applies only if the person meets the following conditions:

(a) they possess or sell only cannabis that has been sold or provided to them by a licensed producer under subsection (2) or by a person authorized under subsection (5) to sell, provide, send, deliver or transport cannabis;

(b) they sell, provide, send or deliver cannabis — or transport it for the purpose of selling, providing, sending or delivering it — only

(i) to a person authorized under subsection (5), or

(ii) for the purpose of testing, to a licensed producer or a licensed dealer, as defined in subsection 2(1) of the Narcotic Control Regulations, who holds a licence in respect of cannabis;

(c) they keep appropriate records respecting their activities in relation to cannabis that they possess for commercial purposes; and

(d) they take adequate measures to reduce the risk of cannabis that they possess for commercial purposes being diverted to an illicit market or activity.

(7) Subsection 8(1) of the Narcotic Control Regulations does not apply to:

(a) a licensed producer acting under subsection (2) in respect of the production, making or assembly of cannabis; or

(b) a licensed producer acting under subsection (2) or a person authorized to sell or provide cannabis under subsection (5) in respect of the sale, provision, transport, sending or delivery of cannabis.

(8) Every employee or agent or mandatary of a person that is authorized to perform or to offer to perform an activity under this section may, despite the prohibitions set out in sections 4, 5, 7 and 7.1 of the Controlled Drugs and Substances Act, perform or offer to perform that activity if they do so as part of their employment duties and functions

(4) Dès l'entrée en vigueur du présent article et jusqu'à l'entrée en vigueur du paragraphe 204(1), les alinéas 18(1)b) et 19(1)b) du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales ne s'appliquent pas au producteur autorisé qui agit au titre du paragraphe (2).

(5) Dès l'entrée en vigueur du présent article et jusqu'à l'entrée en vigueur du paragraphe 204(1), toute personne peut, malgré les interdictions prévues aux articles 4, 5, 7 et 7.1 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et sous réserve du paragraphe (6), posséder, vendre, fournir, expédier, livrer ou transporter du cannabis — ou offrir d'exercer l'une de ces activités — si une province lui en donne l'autorisation.

(6) Le paragraphe (5) ne s'applique que si la personne respecte les conditions suivantes :

a) elle limite sa possession ou sa vente de cannabis à celui qui lui a été vendu ou fourni par un producteur autorisé qui agit au titre du paragraphe (2) ou par une personne autorisée, en vertu du paragraphe (5), à vendre, à fournir, à expédier, à livrer ou à transporter du cannabis;

b) elle limite sa vente, sa fourniture, son expédition ou sa livraison de cannabis — et son transport de cannabis dans le but de le vendre, de le fournir, de l'expédier ou de le livrer — aux personnes suivantes :

(i) toute personne qui est le titulaire d'une autorisation au titre du paragraphe (5),

(ii) tout producteur autorisé qui procède à des essais sur ce cannabis ou tout distributeur autorisé au sens du paragraphe 2(1) du Règlement sur les stupéfiants qui est titulaire d'une licence visant le cannabis et qui procède à de tels essais;

c) elle conserve la documentation pertinente en ce qui a trait aux activités liées au cannabis en sa possession à des fins commerciales;

d) elle prend des mesures adéquates afin de réduire le risque que le cannabis en sa possession à des fins commerciales soit détourné vers un marché ou pour une activité illicites.

(7) Le paragraphe 8(1) du Règlement sur les stupéfiants ne s'applique pas :

a) au producteur autorisé qui agit au titre du paragraphe (2) en ce qui a trait à sa production, à sa fabrication ou à son assemblage de cannabis;

b) au producteur autorisé qui agit au titre du paragraphe (2) et à la personne autorisée à vendre ou à fournir du cannabis au titre du paragraphe (5) en ce qui a trait à leur vente, à leur fourniture, à leur transport, à leur expédition ou à leur livraison de cannabis.

(8) Tout employé ou mandataire d'une personne autorisée à exercer ou à offrir d'exercer toute activité au titre du présent article peut, malgré les interdictions prévues aux articles 4, 5, 7 et 7.1 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, exercer ou offrir d'exercer toute activité que son employeur ou mandant peut exercer ou offrir d'exercer, dans

or their role as agent or mandatary and in a manner that is consistent with the conditions that apply to their employer's or principal's or mandator's authorization, as the case may be.

(9) Every person who is acting under a contract with a person that is authorized to perform or to offer to perform an activity under this section — other than an employee or an agent or mandatary of the authorized person — may, despite the prohibitions set out in sections 4, 5, 7 and 7.1 of the Controlled Drugs and Substances Act, perform or offer to perform that activity if they do so in the performance of their contract and in a manner that is consistent with the conditions that apply to the authorized person's authorization.

(10) For greater certainty, this section does not authorize the retail sale of cannabis.".

36. Clause 195.1, page 114: Replace line 16 in the French version with the following:

"195.1 L'article 4.1 de la même loi est remplacé".

37. Clause 226, page 124: Replace line 21 with the following:

"of this Act, except sections 160.1, 161, 188 to 193, 194, 199".

38. Schedule 3, page 127: Replace the references after the heading "SCHEDULE 3" with the following:

"(Subsection 2(4), paragraphs 8(1)(a) and (c), subparagraphs 9(1)(a)(i) and (b)(i), paragraphs 51(2)(a), (a.1) and (c) to (f) and subsection 151(2))".

la mesure où il le fait dans le cadre de ses fonctions ou de son mandat et qu'il respecte les conditions applicables à l'autorisation de son employeur ou de son mandant.

(9) Toute personne qui agit au titre d'un contrat conclu avec une personne autorisée à exercer ou à offrir d'exercer toute activité au titre du présent article — autre qu'un employé ou un mandataire de cette personne autorisée — peut, malgré les interdictions prévues aux articles 4, 5, 7 et 7.1 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, exercer ou offrir d'exercer toute activité que la personne autorisée peut exercer ou offrir d'exercer, dans la mesure où elle le fait dans le cadre de ce contrat et qu'elle respecte les conditions applicables à l'autorisation de la personne autorisée.

(10) Il est entendu que le présent article n'autorise pas la vente au détail du cannabis. ».

36. Article 195.1, page 114 : Remplacer la ligne 16, dans la version française, par ce qui suit :

« 195.1 L'article 4.1 de la même loi est remplacé ».

37. Article 226, page 124 : Remplacer la ligne 22 par ce qui suit :

« positions de la présente loi, sauf les articles 160.1, 161, ».

38. Annexe 3, page 128 : Remplacer les renvois qui suivent le titre « ANNEXE 3 » de ce qui suit :

« (paragraphe 2(4), alinéas 8(1)a) et c), sous-alinéas 9(1)a)(i) et b)(i), alinéas 51(2)a), a.1) et c) à f) et paragraphe 151 (2)) ».

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by Mr. Bains (Minister of Innovation, Science and Economic Development) — Summaries of the Corporate Plan for 2018-2019 to 2022-2023 and of the Operating and Capital Budgets for 2018-2019 of the Standards Council of Canada, pursuant to the Financial Administration Act, R.S. 1985, c. F-11, sbs. 125(4). — Sessional Paper No. 8562-421-820-03. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Industry, Science and Technology*)

— by Ms. Chagger (Leader of the Government in the House of Commons) — Orders in Council approving certain appointments made by the Governor General in Council, pursuant to Standing Order 110(1), as follows:

— P.C. 2018-563. — Sessional Paper No. 8540-421-3-36. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Canadian Heritage*)

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au Greffier de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique) — Sommaires du plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023 et des budgets de d'exploitation et d'immobilisations de 2018-2019 du Conseil canadien des normes, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R. 1985, ch. F-11, par. 125(4). — Document parlementaire nº 8562-421-820-03. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie*)

— par M^me^ Chagger (leader du gouvernement à la Chambre des communes) — Décrets approuvant certaines nominations faites par le Gouverneur général en Conseil, conformément à l'article 110(1) du Règlement, comme suit :

— C.P. 2018-563. — Document parlementaire nº 8540-421-3-36. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent du patrimoine canadien*)

— P.C. 2018-517, P.C. 2018-518, P.C. 2018-519, P.C. 2018-520, P. C. 2018-521, P.C. 2018-522, P.C. 2018-523, P.C. 2018-524, P.C. 2018-530 and P.C. 2018-531. — Sessional Paper No. 8540-421-14-14. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Citizenship and Immigration*)

— P.C. 2018-534. — Sessional Paper No. 8540-421-9-22. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Finance*)

— P.C. 2018-526. — Sessional Paper No. 8540-421-4-27. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Government Operations and Estimates*)

— P.C. 2018-532. — Sessional Paper No. 8540-421-18-11. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Health*)

— P.C. 2018-529. — Sessional Paper No. 8540-421-16-24. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities*)

— P.C. 2018-525. — Sessional Paper No. 8540-421-1-22. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs*)

— P.C. 2018-527. — Sessional Paper No. 8540-421-29-12. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Natural Resources*)

— P.C. 2018-528 and P.C. 2018-564. — Sessional Paper No. 8540-421-24-32. (*Pursuant to Standing Order 32(6), referred to the Standing Committee on Transport, Infrastructure and Communities*)

ADJOURNMENT

At 2:02 p.m., the Assistant Deputy Speaker adjourned the House until Monday at 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 24 (1).

— C.P. 2018-517, C.P. 2018-518, C.P. 2018-519, C.P. 2018-520, C.P. 2018-521, C.P. 2018-522, C.P. 2018-523, C.P. 2018-524, C.P. 2018-530 et C.P. 2018-531. — Document parlementaire n° 8540-421-14-14. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration*)

— C.P. 2018-534. — Document parlementaire n° 8540-421-9-22. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent des finances*)

— C.P. 2018-526. — Document parlementaire n° 8540-421-4-27. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires*)

— C.P. 2018-532. — Document parlementaire n° 8540-421-18-11. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent de la santé*)

— C.P. 2018-529. — Document parlementaire n° 8540-421-16-24. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*)

— C.P. 2018-525. — Document parlementaire n° 8540-421-1-22. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*)

— C.P. 2018-527. — Document parlementaire n° 8540-421-29-12. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent des ressources naturelles*)

— C.P. 2018-528 et C.P. 2018-564. — Document parlementaire n° 8540-421-24-32. (*Conformément à l'article 32(6) du Règlement, renvoi au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités*)

AJOURNEMENT

à 14 h 2, le Vice-président adjoint ajourne la Chambre jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.